

Communiqué de presse

Le 13 décembre 2019

VOTE DU BUDGET 2020 DU DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Un budget ambitieux et responsable

L'Assemblée départementale des Hauts-de-Seine présidée par Patrick Devedjian a voté son Budget primitif pour l'année 2020. En dépit des sujétions imposées par l'Etat, le Département des Hauts-de-Seine tient plus que jamais à maintenir le cap d'une politique d'investissement ambitieuse, associée à une solidarité renforcée, afin de répondre aux besoins des Alto-séquanais. Le Département poursuivra sa recherche d'efficacité de l'action publique et d'amélioration constante du service public rendu aux usagers, tout en garantissant une pression fiscale modérée.

« A l'heure où l'Etat se désengage de ses responsabilités, le Département des Hauts-de-Seine fait le choix de répondre aux besoins des Alto-Séquanais. Nous continuerons d'assumer nos responsabilités dans le domaine de la solidarité et de maintenir un haut niveau d'investissement, porteur d'espoir et de croissance » explique Patrick Devedjian.

Le Département axe sa politique budgétaire 2020 sur :

- Les politiques de solidarité envers les plus fragiles demeurent la priorité du Département des Hauts-de-Seine, avec plus de 834 M€ dédiés aux personnes âgées, handicapées et aux familles en difficulté.

Pour rendre ses politiques plus lisibles, et pour mieux identifier les moyens qui leur seront consacrés, les dépenses de solidarités sont présentées en mettant en valeur des « parcours usagers » (petite enfance, protection de l'enfance, jeunes, bénéficiaires du RSA, seniors, personnes handicapées, soutien à la parentalité, public fragilisé).

Le financement des trois allocations individuelles de solidarité (Allocation Personnalisée d'Autonomie, Revenu de Solidarité Active et Prestation de Compensation du Handicap) devrait représenter plus de 280 M€ en 2020. Alors que ces dépenses relèvent de la solidarité nationale, l'Etat refuse toujours d'attribuer aux départements les ressources nécessaires à leur financement. Depuis 2011, le Département des Hauts-de-Seine a ainsi porté, à lui seul, plus d'1,4 milliard d'euros de reste à charge consacré à l'APA, le RSA et la PCH, en lieu et place de l'État.

- Une politique d'investissement toujours aussi ambitieuse

La politique d'investissement du Département des Hauts-de-Seine s'inscrit dans le cadre des trois priorités destinées à répondre aux besoins générés par le dynamisme démographique du territoire, et à permettre le déploiement des projets structurants.

- > **Répondre aux besoins de mobilité croissants** des Alto-séquanais,
- > **Valoriser et développer le patrimoine du Département**, et notamment les équipements scolaires, culturels et sportifs,
- > **Préserver les ressources et espaces naturels** sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, le Département maintiendra en 2020 son niveau d'investissement, avec une enveloppe de plus de 450 M€.

153 M€ seront investis pour les mobilités, **65 M€** pour les collèges, **58 M€** pour la culture, la jeunesse et les sports, **23 M€** pour la préservation des ressources et des espaces naturels, et **12 M€** pour l'habitat et la rénovation urbaine.

Par ailleurs, le Département contribuera aux charges et aux dépenses d'investissement relatives aux missions de gestion de Paris La Défense à hauteur de 30 M€. Sur 10 ans, 360 M€ seront consacrés aux travaux d'entretien et de modernisation du quartier d'affaires.

- Une politique pour la jeunesse, le sport et la culture

La dotation budgétaire garantissant un **fonctionnement optimal des collèges** s'élève à **30 M€** pour 2020 dont **8,6 M€ de dotation de fonctionnement** pour les collèges publics, **9 M€ pour la gestion de la restauration scolaire**, **2,9 M€ pour le Pass + Hauts-de-Seine** et **2,4 M€ pour les dispositifs départementaux à destination des élèves en difficulté scolaire**. **10,6 M€** seront dédiés au **programme d'actions sportives** mis en place par le Département, vecteur de lien social et de citoyenneté. Au-delà des dépenses liées à la préservation du patrimoine (1 M€), **15 M€ seront consacrés en 2020 pour les opérations majeures sur les infrastructures culturelles** (Cité des métiers d'art et du design, Musée départemental Albert-Kahn, Musée du Grand Siècle, Tour aux figures...). **14,6 M€ seront dédiés à une politique culturelle pour tous les publics.**

- Le rapprochement avec les Yvelines : la poursuite des mutualisations

Depuis plus de trois ans, les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines ont démontré la pertinence et l'efficacité de leur démarche de rapprochement à travers de nombreuses actions communes. En 2019, les deux administrations ont continué les mutualisations avec la création des directions interdépartementales de l'éducation et de la commande publique. Cette évolution permettra de parvenir à une gestion améliorée notamment des collèges publics, à la mise en place de nouveaux projets, à une meilleure visibilité des achats, à la recherche d'économies et de gains de productivité, et à l'harmonisation des pratiques.

Les deux Départements vont continuer à engager des initiatives communes pour améliorer le service rendu aux habitants des deux territoires, avec notamment l'extension au Département des Yvelines du dispositif Pass+.

En 2020, la participation du Département des Hauts-de-Seine aux charges de l'EPI 78-92 devrait s'élever à environ 9 M€, dans la continuité du BP 2019.

Depuis 2010, le Département des Hauts-de-Seine a investi plus de 4 milliards d'euros sur son territoire.

La loi de finances pour 2020 laisse présager que de nouveaux efforts devront être supportés par les collectivités territoriales, au nom de la contribution à la réduction du déficit public. Par ailleurs, la remise en cause de l'autonomie financière des collectivités se poursuit, avec le transfert en 2021 de la Taxe foncière sur les propriétés bâties au bloc communal, en remplacement de la Taxe d'habitation. Ceci dans un contexte économique qui pourrait se dégrader.

C'est pourquoi, et plus que jamais, le Département des Hauts-de-Seine s'évertuera à poursuivre une politique d'investissement ambitieuse, concourant à l'attractivité de son territoire.

Le Budget 2020 du Département des Hauts-de-Seine se définit par :

- une enveloppe de plus de 830 M€ pour les politiques sociales,
- un fort investissement de plus de 450 M€,
- une maîtrise des charges de fonctionnement,
- la préservation du niveau d'autofinancement,
- une maîtrise de la dette,
- le non-recours au levier fiscal au travers du maintien du taux de taxe foncière, le plus bas de France pour un Département.

Contacts presse

Muriel HOYAUX

Amélie CHABUET

tél. : 01 41 91 27 27

courriel : presse92@hauts-de-seine.fr

Espace presse sur www.hauts-de-seine.fr